



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

média

Question écrite n° 63209

Texte de la question

Dans un avis remis le 17 mars dernier au Premier ministre, le Haut Conseil à l'intégration formule des recommandations visant à valoriser la diversité culturelle dans l'audiovisuel. Le HCI affirme que « les écrans sont pâles » et que la situation est très inégale selon les programmes même si les émissions pour la jeunesse sont les plus avancées en matière de représentativité. M. Bruno Bourg-Broc demande donc à M. le ministre de la culture et de la communication s'il entend pallier ces inégalités et si oui par quelles mesures.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur l'avis du Haut Conseil à l'intégration (HCI), « diversité culturelle et culture commune dans l'audiovisuel », remis au Premier ministre le 17 mars 2005. Cet avis fait notamment suite au colloque organisé le 26 avril 2004 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et le HCI, qui a donné lieu au constat qu'une meilleure représentation des minorités visibles dans les médias est nécessaire et doit constituer un objectif pour chaque diffuseur. Dans la ligne des modifications introduites par le CSA au sein des conventions des chaînes privées et par le Gouvernement dans les cahiers des charges des chaînes publiques en 2001, le HCI propose d'intégrer aux cahiers des charges des chaînes publiques des dispositions nouvelles, destinées à valoriser la diversité culturelle dans l'audiovisuel public. Le Gouvernement entend donner une suite positive à cet avis selon des modalités actuellement en cours d'examen.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63209

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3960

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 704